



COMMUNE
DE
SAINTE ANASTASIE

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Du 28 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 23 septembre 2022, s'est réuni au foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles - CHABAUD Laurent – Madame FOURES Josiane – M. FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – MM COULON Daniel – AUBIN Dimitri – BECHARD Alain – Mmes ARNAUD GIBOULET Sophie – SCHMITT Maire-Gil – PANAFIEU Blandine - MENALDO KEBDANI Nadia – Mmes POULLET Danielle - Mme BAECKER Sybille - NEVEU James

ABSENTS : Mme DE CORO Jessica - MM REBUFFAT Jacky – ALTIER Jonathan

PROCURATIONS : Madame DE CORO Jessica à Madame FOURES Josiane
M. REBUFFAT Jacky à Mme MENALOD KEBDANI Nadia

Soit 18 votants

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame Sophie GIBOULET est désignée secrétaire de séance.

2. Acquisition d'une licence IV de débits de boissons

Suite à la fermeture du bar le Castellas, le conseil municipal approuve par 14 voix pour et 3 voix contre (Mmes PANAFIEU – MENALDO KEBDANI – M. REBUFFAT) l'acquisition d'une licence IV de débit de boissons au prix de 14 500 € (quatorze mille cinq cents) à Monsieur MASSEBOEUF Cyril, gérant de la Sarl LE DONJON II, sis 47 place du Foiral – 48 200 SAINT CHELY D'APCHER.

Monsieur Alain BECHARD ne participe pas au vote.

3. Décision modificative n° 1 du budget principal :

Le conseil municipal approuve par 15 voix pour et 3 voix contre (Mmes PANAFIEU – MENALDO KEBDANI – M. REBUFFAT) la DM n° 1 ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT

2051 Concessions et droits similaires	15 600,00
2031 Frais d'études	-15 600,00

Le Maire,
Gilles TIXADOR



Porte des Gorges du Gardon - Site classé